

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024

19H00 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, FIALON Philippe, GOUYS Jean, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, FRECHET Norbert, CHIROUZE Séverine, LHOPITEAU Eric, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie

Procuration : MORLE Patrick a donné procuration à ROBERT Karine.

Absents excusés : PONTAL Stéphanie, MORLE Patrick

Secrétaire de séance : Mme RUSSO Anne-Sophie

La séance a été ouverte à 19H00.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2024
 - 2/ Choix des entreprises concernant le commerce multi-services
 - 3/ Choix d'une agence immobilière pour la mise en vente du tènement bâti et non bâti (ancienne école)
 - 4/ Choix du prestataire concernant la restauration scolaire et prix du repas
 - 5/ Validation du règlement intérieur du marché hebdomadaire et prix de l'emplacement
 - 6/ Conventions de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune de Meyras
- Informations diverses aux élus

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2024

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour, 2 contre (Armand BADIA et Myriam SARRASIN) et 0 abstention, le procès-verbal du 15 avril 2024.

2/ Choix des entreprises concernant le commerce multi-services

Un marché à procédure adaptée concernant la création du commerce multi-services à Meyras a été lancé le 02/04/2024 pour une remise des offres fixée au 27/04/2024 à 12H00. 18 entreprises ont remis leurs offres dans les délais impartis. La consultation comprenait 8 lots. L'ouverture des plis s'est effectuée le 15/05/2024 à 09H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Il est proposé de procéder au choix des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 voix pour, 0 contre et 2 absentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN), décide de choisir les entreprises les moins disantes suivantes :

- Lot 1 : SARL PEYREYRON : 69 137 € HT
- Lot 2 : BREDILLET : 53 418,95 € HT
- Lot 3 : BOUCHIER Frédéric : 38 979,37 € HT
- Lot 4 : lot infructueux
- Lot 5 : CHOLVY THIERRY ET FILLE : 29 462,10 € HT
- Lot 6 : LARGIER : 70 488,45 € HT
- Lot 7 : ROBERT Gilbert : 33 039 € HT
- Lot 8 : SARL ECOBA : 3 508,16 € HT

Soit un montant total de 306 033,03 € HT

3/ Choix d'une agence immobilière pour la mise en vente du tènement bâti et non bâti (ancienne école)

Ajourné (en attente de la convention du nouvel agent immobilier).

4/ Choix du prestataire concernant la restauration scolaire et prix du repas

L'ADAPEI a initié, il y a plusieurs mois, un projet d'insertion social professionnel et s'est engagé à prendre en charge la restauration scolaire, à compter de septembre 2024, suite à la création d'une cuisine centrale professionnelle dans leurs locaux. Un accord de principe leur avait été donné en tant que futur fournisseur. Il est proposé de valider le choix de ce nouveau prestataire, de fixer le prix du repas et d'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau contrat.

Elle explique que L'ADAPEI privilégiera les circuits courts, les menus proposés respecteront la saisonnalité et que le prix du repas du prestataire s'élève à 4,79 € au lieu de 4,00€ actuellement.

Madame Le Maire propose de fixer le prix du repas à 4,50 € compte tenu de la forte augmentation. La commune prendrait à sa charge 0,29 €/ repas/enfant pour les familles ayant un quotient familial supérieur à 1000 car ils n'ont aucune aide contrairement aux familles dont le quotient familial est inférieur.

Pour les familles ayant un quotient familial entre 0 et 600, le prix du repas est de 0,70 €, et pour les familles qui ont un quotient familial entre 601 et 1000, le prix du repas est de 1,00 €.

Pour rappel, ceci est possible grâce à la mise en place de la tarification sociale et la participation de l'ETAT, qui reverse 3,00 € repas/enfant à hauteur d'un quotient familial allant jusqu'à 1000.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le choix du prestataire ainsi que le prix du repas et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5/ Validation du règlement intérieur du marché hebdomadaire et prix de l'emplacement

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider celui-ci et de fixer le prix de l'emplacement. Elle propose un prix de 3,00 € pour l'emplacement et ce, par dimanche, afin de soutenir les producteurs et créateurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du marché hebdomadaire ainsi que le prix de l'emplacement.

6/ Conventions de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune de Meyras

Madame le Maire demande l'autorisation de signer les conventions de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la commune de Meyras avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique et la société ADTIM FTTH (sous-traitant d'ADN).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer les conventions mentionnées.

Informations diverses :

Local service technique : Le planning prévisionnel est respecté malgré le mauvais temps. Fin des travaux (charpente et toiture) le 20 juin 2024.

Réservoir du Clauzel : réfection chaussée terminée, test d'étanchéité OK,

SDE7 : Début des travaux du schéma directeur dans l'année avec remplacements de 122 lampes. Modification de l'heure de l'extinction de l'éclairage public à 1 h du matin au lieu de minuit.

La SCI des 3 vallées a déposé auprès du Tribunal Administratif une nouvelle requête contre la commune, et ce, afin de contester le permis de construire du commerce multiservices. Les frais engendrés pour la défense de la commune sont évalués à environ 5000€ HT.

Myriam SARRASIN demande ce qu'il en est de la prochaine saison thermale, en prévision des travaux et d'une éventuelle ouverture plus tardive.

Madame Le Maire explique, qu'à ce jour aucune décision n'a été prise concernant le démarrage desdits travaux car le SITHERE est en attente d'une subvention de 800 000€ du fonds vert et qu'une communication sera faite début juillet, sur la date d'ouverture de la saison prochaine.

La séance est close à 20H22

.....

Le Maire,
Karine ROBERT



La secrétaire de séance,
RUSSO Anne-Sophie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Russo", is written over the name of the secretary.